

SICAV AXIS TRESORERIE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-12-2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV AXIS TRESORERIE et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2017 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons les observations suivantes :

- Au 31 décembre 2017, l'actif net de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des valeurs mobilières émises par l'Amen Bank à un taux de 11,2% qui dépasse la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Au 31 décembre 2017, l'actif net de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des valeurs mobilières émises par Attijari Bank à un taux de 12,2% qui dépasse la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Le billet de trésorerie « UADH_1000_7.7%_180J_280517 » a fait l'objet d'un report d'échéance aux 31/08/2017, 30/09/2017 et 30/10/2017 pour les montants respectifs de 500 KDT, 250 KDT et 250 KDT. L'impayé global à la date d'émission de notre rapport s'élève à 400 KDT. Comme il est indiqué dans la note 3-5 sur les « Autres actifs », le capital restant dû a été maintenu à son coût historique de 150 KDT et 250 KDT et la société n'a pas jugé nécessaire de constater une dépréciation.

Sur la base de notre examen limité et à l'exception des points cités ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 31 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :
AMC ERNST & YOUNG
Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31-12-17
(Exprimé en dinar Tunisien)

			<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1-	Portefeuille-titres	3.1	23 606 324	20 123 709
	Actions et valeurs assimilées		1 309 101	1 508 940
	Obligations et valeurs assimilées		22 297 223	18 614 769
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		17 208 044	13 721 348
	Placements monétaires	3.3	16 503 821	12 544 131
	Disponibilités		704 223	1 177 217
AC4-	Autres actifs	3.5	411 404	143
	TOTAL ACTIF		41 225 772	33 845 200
<u>PASSIF</u>				
PA1-	Opérateurs créditeurs	3.6	37 936	30 150
PA2-	Autres créditeurs divers	3.7	125 035	29 804
	TOTAL PASSIF		162 971	59 954
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-	Capital	3.8	39 573 853	32 534 455
CP2-	Sommes distribuables		1 488 948	1 250 791
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	79
	b - Sommes distribuables de l'exercice		1 488 929	1 250 712
	ACTIF NET		41 062 801	33 785 246
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		41 225 772	33 845 200

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-10-2017 au 31-12-2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-10-17 au 31-12-17	Exercice clos le 31/12/2017	Période du 01-10-16 au 31-12-16	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	3.2	292 478	1 254 930	273 903	1 097 079
Dividendes		-	41 730	-	32 894
Revenus des obligations et valeurs assimilées		292 478	1 213 200	273 903	1 064 185
Revenus des placements monétaires	3.4	304 872	1 054 033	114 422	405 595
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		597 350	2 308 963	388 325	1 502 674
Charges de gestion des placements	3.9	(106 789)	(428 808)	(74 077)	(287 384)
REVENU NET DES PLACEMENTS		490 561	1 880 155	314 248	1 215 290
Autres charges	3.10	(42 706)	(169 429)	(17 872)	(63 954)
RESULTAT D'EXPLOITATION		447 855	1 710 726	296 376	1 151 336
Régularisation du résultat d'exploitation		(460 670)	(221 797)	112 917	99 376
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		(12 815)	1 488 929	409 293	1 250 712
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		460 670	221 797	(112 917)	(99 376)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(3 849)	(216)	44 647	(119 985)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		26 882	62 966	(77 767)	98 203
Frais de négociation de titres		-	(1 735)	(932)	(2 532)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		470 888	1 771 741	262 324	1 127 022

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-10-2017 au 31-12-2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-10-17 au 31-12-17	Exercice clos le 31/12/2017	Période du 01-10-16 au 31-12-16	Exercice clos le 31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	470 888	1 771 741	262 324	1 127 022
Résultat d'exploitation	447 855	1 710 726	296 376	1 151 336
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 849)	(216)	44 647	(119 985)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	26 882	62 966	(77 767)	98 203
Frais de négociation de titres	-	(1 735)	(932)	(2 532)
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	(1 589 861)	-	(920 597)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(15 281 995)	7 095 675	3 501 644	2 286 004
a / Souscriptions	20 735 196	103 114 897	25 424 600	70 158 310
Capital (Souscription)	20 075 818	99 978 737	24 575 979	67 967 501
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	21 893	66 338	(427)	(21 137)
Régularisation des sommes distribuables (Souscription)	637 485	3 069 822	849 048	2 211 946
b / Rachats	(36 017 191)	(96 019 222)	(21 922 956)	(67 872 306)
Capital (Rachat)	(34 882 034)	(92 993 857)	(21 178 038)	(65 520 392)
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	(36 995)	(72 835)	(8 795)	6 473
Régularisation des sommes distribuables (Rachat)	(1 098 162)	(2 952 530)	(736 123)	(2 358 387)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(14 811 107)	7 277 555	3 763 968	2 492 429
ACTIF NET				
en début de la période	55 873 908	33 785 246	30 021 278	31 292 817
en fin de la période	41 062 801	41 062 801	33 785 246	33 785 246
NOMBRE D' ACTIONS				
en début de la période	525 812	314 898	282 049	291 241
en fin de la période	382 504	382 504	314 898	314 898
VALEUR LIQUIDATIVE	107,352	107,352	107,289	107,289
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,07%	3,76%	3,17%	3,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-17

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-17 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêt, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période, le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2017 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 23 606 324 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-17	% de l'actif
TITRES OPCVM	12 494	1 298 122	1 309 101	3,18% (*)
FCP AXIS AAA	2 874	296 853	298 453	0,72%
SANADETT SICAV	9 620	1 001 269	1 010 648	2,45%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	234 615	21 775 281	22 297 223	54,09%
Emprunts d'Etat	7 755	7 564 883	7 744 742	18,79%
BTA_5.5_03/2019	1 000	1 021 000	1 038 685	2,52%
BTA 6% JUIN 2021	505	495 618	509 805	1,24%
BTA 5.6 AOÛT 2022	1 600	1 549 760	1 607 152	3,90%
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	150	154 515	158 098	0,38%
BTA 6% JUIN 2023	100	95 950	98 590	0,24%
BTA 6% AVRIL 2024	550	532 405	557 190	1,35%
BTA 6.3% OCT 2026	3 850	3 715 635	3 775 223	9,16%
Emprunt National	60	2 800	2 893	0,01%
EMP NAT 2014/A	28	126	133	0,00%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	32	2 674	2 760	0,01%
Emprunts de sociétés	226 800	14 190 096	14 548 466	35,29%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	400 000	405 188	0,98%
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11	10 000	1 000 000	1 006 740	2,44%
AB_2008_21/05	3 000	165 000	170 696	0,41%
AB09/B_15A_30/09	5 000	233 200	235 874	0,57%
AB2010_15A_31/08	10 000	532 940	541 031	1,31%
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	4 000	240 000	251 908	0,61%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	250 000	256 842	0,62%

ATBSUB17/A_7A_15/03	15 000	1 500 000	1 500 000	3,64%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	60 000	62 271	0,15%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	240 000	248 777	0,60%
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	5 000	400 000	412 362	1,00%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	320 000	330 826	0,80%
ATTIJ_BANK 2017 SUB_5A_31/05	20 000	2 000 000	2 069 742	5,02%
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	20 000	1 200 000	1 250 772	3,03%
BH09/B_15A_31/12	5 000	269 000	269 031	0,65%
BHSUB2016-1_7.4%_5A	5 000	400 000	415 570	1,01%
BTE2009_10A_15/09	5 000	100 000	101 243	0,25%
BTK2012-1_7A_15/11	3 000	85 596	86 161	0,21%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	120 000	120 329	0,29%
CIL2014/1_5A_15/07	4 000	160 000	164 292	0,40%
CIL 2016/2_5A_7.5%_15/02	1 000	100 000	105 260	0,26%
HL 2015-01 7A-7.85%	4 000	400 000	416 930	1,01%
HL 2016-01 5A-7.65%	5 000	400 000	412 542	1,00%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	120 000	125 419	0,30%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	40 000	41 724	0,10%
STB08/2_16A_18/02	10 000	500 000	522 581	1,27%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	80 000	84 253	0,20%
TL2014-2_5_7.55%	2 000	80 000	80 225	0,19%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	1 772 320	1 808 213	4,39%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	180 000	183 877	0,45%
UIB09/1_20A_17/07C	2 700	162 000	165 490	0,40%
UIB2011-1_20A_26082011	5 600	390 040	397 018	0,96%
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117	2 500	250 000	264 795	0,64%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	40 000	40 485	0,10%
Intérêts intercalaires	0	0	1 122	0,00%
ATBSUB17/A_7A_15/03	0	0	1 122	0,00%
TOTAL	247 109	23 055 901	23 606 324	57,26%

(*) 3,19% par rapport à l'actif net

3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-17 au 31-12-17	clos le 31/12/2017	du 01-10-16 au 31-12-16	clos le 31/12/2016
Revenus des titres OPCVM	-	41 730	-	32 894
Revenus des BTA	115 059	452 407	124 357	348 147
Revenus des BTZ	-	-	-	132 401
Revenus des obligations	177 419	760 793	149 546	583 637
Total	292 478	1 254 930	273 903	1 097 079

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 16 503 821 dinars et correspond à des placements en certificats de dépôts, dépôts à terme et prises en pensions ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif
Certificats de dépôt	9 812 269	9 986 303	24,22%
CD_AB_1500_153J_4.85%_310118	1 475 765	1 495 248	3,63%
CD_AB_500_150J_4.85%_310118	492 077	498 415	1,21%
CD_BIAT_2500_20J_5.73%_160118	2 493 654	2 495 240	6,05%
CD_ATTIJ BANK_3000_6.63_360J_280518	2 850 774	2 939 066	7,13%
CD_BTE_1000_380J_7.90%_051018	1 000 000	1 018 082	2,47%
CD_BTE_1000_426J_8.15%_031018	1 000 000	1 027 348	2,49%
CD_BTE_500_380J_7.90%_220818	500 000	512 903	1,24%
Prise en pension	3 000 000	3 115 376	7,56%
PL BTE_3000_6.5%_308J_06042018	3 000 000	3 115 376	7,56%
Dépôt à terme	3 352 455	3 402 142	8,25%
AB_3000_153J_4.85%_310118	3 152 455	3 193 674	7,75%
BTE_200_7.29_370_16042018	200 000	208 468	0,51%
TOTAL	16 164 724	16 503 821	40,03%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-17 au 31-12-17	Exercice clos le 31/12/2017	Période du 01-10-16 au 31-12-16	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des billets de trésorerie	21 682	94 516	30 854	92 729
Revenus des certificats de dépôt	168 107	471 960	21 072	102 379
Revenus des dépôts à terme	33 770	172 301	15 849	29 451
Revenus compte courant rémunéré	23 592	47 091	11 158	43 779
Revenus des prises en pension	57 721	268 165	35 489	137 257
Total	304 872	1 054 033	114 422	405 595

3.5- Note sur les autres actifs

Les autres actifs affichent un solde de 411 404 DT au 31-12-2017 contre 143 DT au 31-12-2016 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	11 404	143
Billet de trésorerie UADH_250_8.2%_100J_300917	150 000	-
Billet de trésorerie UADH_250_8.2%_130J_301017	250 000	-
TOTAL	411 404	143

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par SICAV Axis Trésorerie au gestionnaire BMCE Capital Asset MANAGEMENT et au dépositaire. Elles s'élèvent à 37 936 DT au 31-12-2017 contre 30 150 DT au 31-12-2016.

Désignation	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Gestionnaire	32 002	24 217
Dépositaire	5 934	5 933
TOTAL	37 936	30 150

3.7 - Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 125 035 DT au 31-12-2017 contre 29 804 DT au 31-12-2016 :

Désignation	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	15 099	9 095
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	4 444	3 579
Jetons de présence	4 999	4 257
Publications	3 115	1 599
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 991
TCL	451	461
Autres créditeurs divers	20	20
Contribution conjoncturelle exceptionnelle (*)	86 114	-
TOTAL	125 035	29 804

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV AXIS TRESORERIE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 86 350 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et ce, depuis le 02/01/2017. La période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 a supporté une charge de 86 114 DT. La charge totale a été payée en décembre 2017.

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à (14 811 107) dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(14 798 285)
Variation de la part Revenu	(12 822)
Variation de l'Actif Net	(14 811 107)

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 30-09-2017

Montant :	54 325 549
Nombre de titres :	525 812
Nombre d'actionnaires :	598

Souscriptions réalisées

Montant :	20 075 818
Nombre de titres émis :	194 312
Nombre d'actionnaires nouveaux :	23

Rachats effectués

Montant :	34 882 034
Nombre de titres rachetés :	337 620
Nombre d'actionnaires sortants :	67

Capital au 31-12-2017

Montant :	39 519 333(*)
Nombre de titres :	382 504
Nombre d'actionnaires :	554

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de période	39 519 333
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(216)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	62 966
Régularisation des SND	(6 496)
Frais de négociation de titres	(1 735)
Capital au 31/12/2017	39 573 852

3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du quatrième trimestre 2017 s'élève à 106 789 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-17 au 31-12-17	clos le 31/12/2017	du 01-10-16 au 31-12-16	clos le 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	105 302	422 908	72 590	281 467
Rémunération du dépositaire	1 487	5 900	1 487	5 917
Total	106 789	428 808	74 077	287 384

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 105 302 DT TTC au titre du quatrième trimestre de l'exercice 2017.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-17 au 31-12-17	clos le 31/12/2017	du 01-10-16 au 31-12-16	clos le 31/12/2016
Rémunération du CAC	3 956	17 810	5 336	16 187
Redevance CMF	11 700	46 990	8 066	31 275
TCL	1 259	4 509	758,88	3 270
Frais de publicité	1 564	6 205	1 564	6 222
Charges diverses	2 462	7 800	2 147	7 000
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	21 765	86 114	-	-
Total	42 706	169 429	17 872	63 954